

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Comptable 2		Code fonction 5.02.011	
2. But de la fonction Assurer la gestion comptable d'une unité administrative, technique, financière, selon les objectifs assignés par les supérieurs hiérarchiques; diriger le travail d'un groupe restreint de collaborateurs.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la connaissance et la mise en pratique d'une comptabilité établie par le supérieur hiérarchique; la prise de connaissance des facteurs qui modifient les méthodes employées et la participation à l'étude des méthodes nouvelles; - l'établissement de divers comptes; postes budgétaires ou hors budget, permettant une ventilation conforme aux directives reçues; la tenue et la vérification des comptes; la surveillance de l'utilisation des crédits; les boucllements périodiques de la comptabilité; - la tenue d'un fonds de trésorerie et la surveillance de ce fonds; la rédaction de rapports réguliers et de statistiques concernant la comptabilité; la collaboration avec le contrôle financier de l'Etat; - la collaboration étroite avec les spécialistes et le supérieur hiérarchique qui procèdent aux analyses de budgets et qui prennent des décisions; l'établissement de demandes de crédits, d'ordres de paiement, de pièces comptables diverses, selon les directives reçues; - le calcul de répartition de fonds entre diverses instances, telles que la Confédération, les cantons, les communes; - le/la comptable 2 peut être spécialisé dans l'étude de problèmes particuliers relevant de sa fonction. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	H	A	H	Cl. max. 15
Points	34	9	42	5	50	Total 140